

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette



Lettre de consultation

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette
144 av de Flandre
75019 Paris*

Paris, le 5 juin 2008

Madame, Monsieur

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des entreprises en vue de la diffusion et distribution des éditions de la Villette

Caractéristiques : Proposition qualitative et quantitative de diffusion et de distribution des titres publiés par les Editions de la Villette sur le territoire France + export aux points de vente traditionnels du marché du livre : librairies tous niveaux, grossistes, institutions publiques et privées développant une activité de vente de détail de titres spécialisés en architecture, urbanisme, paysage mais également en sciences humaines et sociales.

Diffusion : La société devra pouvoir justifier d'une équipe de commerciaux chargés de l'information aux libraires, de la promotion des titres du fonds et des nouveautés de l'éditeur (et justifier de sa capacité à effectuer celle-ci), du suivi commercial et des prises de commandes des points de vente. Cette force de vente devra avoir un portefeuille de clients-libraires susceptibles d'être intéressés par les titres des Editions de la Villette. Cette société représentera les Editions de la Villette dans l'interface commerciale avec les points de vente.

Distribution : La société de distribution, prestataire de service de la société de diffusion, sera en charge du stockage des ouvrages, de l'envoi des offices et réassorts de sa plate-forme vers le point de vente client : soit une gestion des flux physiques aller et retour, un suivi logistique des livraisons, un suivi du stock courant et du stock nouveautés (suivi des ventes et statistiques) et un service de facturation.

Prestations annexes : Outre le montant de la commission correspondant au prix des prestations de diffusion et distribution, la société devra fournir une liste des tarifs des prestations annexes dont les sorties de stock, mise au pilon, mise à disposition, envoi de spécimen et autres services similaires.

Délai d'exécution : à négocier à la signature des contrats, minimum 12 mois

Type de marché : Marché à bon de commande. La signature du contrat de diffusion et distribution valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières.

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner un dossier composé de :

- ☐ La présente lettre de consultation
- ☐ Des références de prestations analogues (portefeuille clients, description de l'interface commerciale et des services proposés dont ceux concernant l'export)
- ☐ Votre contrat type
- ☐ Le barème des prix publics en vigueur à la date limite d'envoi des offres en matière de prestations annexes.

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette
MAPA - Diffusion et distribution des éditions de la Villette
144 av de Flandre
75019 Paris

avant le 19 juin 2008

cachet de la poste faisant foi.

Le choix du titulaire de marché sera effectué en fonction des critères suivants :

Critère 1 : Valeur qualitative de la force de vente France et Belgique (portefeuille client et expérience du domaine de la diffusion et distribution des livres universitaires et d'art, couverture de ces territoires, capacité de référencement des ouvrages et de suivi des librairies en ligne) *pondération : 30%*

Critère 2 : Valeur qualitative dans le domaine de la diffusion et distribution à l'export des livres universitaires et d'art, capacité à diffuser sur tous les continents avec des représentants dédiés et rencontrés régulièrement *pondération : 20%*

Critère 3 : Valeur technique (moyens matériel et logistique : capacité de stockage sans frais, qualité de l'outil d'information en temps réel sur le stock, le suivi des ventes et des clients : *pondération : 30%*

Critère 4 : Prix (remise diffusion, gestion des retours, coût du surstockage) : *pondération : 20%*

Vous pouvez vous présenter seul, ou en groupement ou en présentant un sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 45 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de 30 jours après réception de la décision par l'ENS d'architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEFI : www.minefi.gouv.fr, rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :
Esther Gautier ou Marc Bédarida au 01 44 65 23 58

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.